

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Réunion du 16 mars 2023****OBJET :****2 / OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT**  
**2.1 – Opérations de création de logements**  
**2.1.2 – Nouvelles études****COMMUNE DE BOLOGNE**  
**CONSTRUCTION DE LOGEMENTS INDIVIDUELS**  
**LOTISSEMENT CHAMPAGNE****Délibération n° 2023 013 BUR**

Six administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

**Sont présents :**

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

**A donné un pouvoir :**

- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER

**Assistent en outre à la réunion :**

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur du patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**Siège Social  
27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059  
52902 CHAUMONT Cedex 9  
T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28  
www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur l'engagement d'une étude de construction de logement sociaux à Bologne – Lotissement Champagne.

La mairie de Bologne a sollicité Hamaris pour mener une réflexion sur la construction de logements individuels sur 10 parcelles du lotissement Champagne.

Le patrimoine d'Hamaris sur la commune de Bologne :

	< 1970	De 1970 à 1989	De 1990 à 2009	De 2010 à 2014	Total
Collectif	100	60	25	10	195
Individuel		7	17	16	40

La vacance commerciale au 01<sup>er</sup> mars 2023 est de 6 logements collectifs soit 2,60%.


L'attractivité et la commercialisation de la commune sont bonnes.

**Pièces jointes en annexes : Plan de situation et plan de lotissement**

\*\*\*\*\*

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur Général :**

- ✓ **A engager les études de faisabilité commerciales, techniques et financières,**
- ✓ **A solliciter les agréments et aides financières nécessaires à cette réalisation (Europe, Etat, Conseil Général Départemental de la Haute-Marne, Conseil Régional, Action Logement, EDF, GIP,...),**
- ✓ **A lancer les consultations réglementaires et attribuer la maîtrise d'œuvre et les services nécessaires,**
- ✓ **A signer toutes les pièces administratives, techniques, juridiques et financières relatives à cette opération et régler les sommes dues à ce titre.**

<b>RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ</b>
<b>Chaumont, le 16 mars 2023</b>  <b>Le Président</b> <b>Bertrand OLLIVIER</b>